

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 29
Mercredi 17 août 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Election communale complémentaire du 14 août 2022 - Second tour

Lors des élections communales complémentaires du 14 août 2022, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue pour repourvoir le poste vacant de conseiller communal pour terminer la législature en cours se terminant au 31 décembre 2023.

De ce fait, selon l'art 40 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes, un second tour est organisé le dimanche 25 septembre 2022, parallèlement aux votations fédérales et cantonales.

Les deux premiers candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, à savoir Messieurs Christ René (14) et Beuret Pascal (11) se disputeront le poste vacant de Conseiller communal.

Corcelles, le 14 août 2022

Le Conseil communal

Election communale complémentaire du 14 août 2022 - Résultats

Les voix ont été attribuées comme suit lors des élections communales complémentaires:

Nombre d'ayant droit: 169

Nombre de bulletins valables: 48

Nombre de suffrages pour:

Christ René	14
Beuret Pascal	11
Gafner Bernard	2
Zbinden Bruno	2
Schaer Jean-Pierre	1
Minder Céline	4
Brand Jean-Claude	2
Wehrli François	2
Ferrus Guy	2
Boillat Alexandre	2
Spart Anselme	1

www.lasemaine.ch

Total de suffrage	43
Bulletins blancs	05
Totaux bulletins valables	48

Au vu des résultats, un second tour sera organisé selon l'Art. 40 du Règlement concernant les élections et votations aux urnes le dimanche 25 septembre 2022.

Corcelles, le 14 août 2022

Le Conseil communal



Court

Votations fédérales et cantonale du 25 septembre 2022

Membres du bureau électoral

À l'occasion des votations fédérales et cantonale du 25 septembre 2022, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Bernard Leuenberger

Suppléant: M. Fabien Müller

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

1. M^{me} Sabrina Wälti
2. M^{me} Shadya Willemin
3. M^{me} Camille Zwahlen
4. M. Florian Allemann
5. M. Adrian Wüthrich
6. M. Jonathan Zingg

Suppléants: 1. M^{me} Claudia Ammann Friche
2. M. Edouard Babey

Court, le 17 août 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérant: Monsieur Florian Gossin, La Jatte 3b, 2746 Crémises.

Emplacement: parcelle N° 797, au lieu-dit: «La Jatte 3b», commune de Crémises.

Projet: amélioration de l'accès à la maison existante par la pose de revêtement bitumineux sur une surface de 33 m².

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Déroptions: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement: 4 juillet 2022

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Lieu de prélèvement: fontaine, laiterie

Nom du réseau: réseau de distribution

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Résultats physiques et chimiques: Chlorure (mg/l): 1,4

Fluorure (mg/l): traces décelables

Nitrate (mg/l): 4,4

Nitrite (mg/l): non décelable

Sulfate (mg/l): 6,1

Ammonium (mg/l): non décelable

Calcium (mg/l): 77,6

Potassium (mg/l): 0,5

Magnésium (mg/l): 3,6

Sodium (mg/l): 0,8

Dureté totale (mmol/l): 2,08

Degré de dureté (°f): 20,8

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: station de pompage, arrivée source

Nom du réseau: source de l'Etang

Traitement de l'eau: non traitée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): 1

Entérocoques (par 100 ml): 1

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 15

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: station de pompage, après UV

Nom du réseau: source de l'Etang

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement: fontaine, bas du village

Nom du réseau: réseau de distribution

Traitement de l'eau: désinfectée

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): non décelable

Appréciation: les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la distribution ou

la qualité de l'eau au secrétariat communal (mardi de 13h30 à 18h / jeudi de 7h30 à 12h et 15h à 17h).
Crémines, le 17 août 2022
Le Conseil communal

Arrêté communal concernant la taxe unique d'extinction des carports

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Conseil communal de Crémines a rendu un « Arrêté communal concernant la taxe unique d'extinction des carports » en complément au « Règlement et tarif d'alimentation en eau » du 11 décembre 2003.

Il entrera en vigueur rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Cet arrêté peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Voies de recours : un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Crémines, le 17 août 2022
Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant : M. Nicolas Widmer, Rue de la Poste 1, 2743 Eschert.

Emplacement : parcelle N° 228, au lieu-dit : « Rte Principale 12 », commune d'Eschert.

Projet : assainissement énergétique du bâtiment existant avec changement des fenêtres et réfection du toit, pose de deux portes de garages en façade Est, diverses modifications des aménagements intérieurs avec installation d'un poêle à pellets raccordé à la cheminée existante et installation d'un chauffe-eau pompe à chaleur split à l'extérieur.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M2.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers : M. Arnaud Müller repr. par M^{me} Marianne Müller et Zoé Müller, Vers-Chéz-l'Ecrivain 12, 2745 Grandval.

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 1339 au lieu-dit « Vers-chéz-l'Ecrivain 12 ».

Projet : Construction d'une maison familiale avec panneaux thermiques, places de parc et chemin d'accès, selon plans déposés.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2022 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 10 août 2022

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : De Tomi Aurélie et Zaugg Michaël, Rue des Eucherettes 2, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Adresse du projet : parcelle N° 708, Le Moulin 13 et 15, 2732 Loveresse

Description du projet : Transformation de l'habitation actuelle N° 13, avec véranda, garage, place de parc, pose de panneaux photovoltaïques, transformation du bâtiment N° 15

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : zone Mixte M2

Dépôt public : du 10 août au 9 septembre 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 14 juillet 2022

Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Horizon le Château SA, Annick Dardare, Chemin de Mangette 22, 1260 Nyon

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 St-Imier

Emplacement : Parcelle N° 64, Ruelle de l'Eglise 6

Projet : Rénovations intérieures, assainissement de l'enveloppe thermique, mise à neuf des appartements, création de lucarnes et terrasses en toiture

Zone : Zone de la vieille ville VV

Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : A Tita L'heure, Avenue de la Liberté 18, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 191, Avenue de la Liberté 18

Projet : Pose d'une enseigne en façade Sud

Zone : PQ « Centres Sud et Est »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Prévimm SA, M. Zhi-Wei Guan, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 473, Quartier de la Verrerie 25

Projet : Installation d'un ascenseur en façade Nord-Ouest

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Bron Jean Pierre, chemin Fin-Lépine 1, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2713, chemin Fin-Lépine 1

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Ouest.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Benoit Rossé et Virginie Laederach, Plein-Soleil 16, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2121, Rue Jolimont 13

Projet : Diverses transformations intérieures et extérieures, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord, isolation périphérique et remplacement de fenêtres

Validation de vos avis
sur la plateforme :
lundi 14 h

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 août 2022

Services Techniques - Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Amejo SA, M. Claude Magnenat, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 551, aux lieux-dits : « Rue du Clos 2 et 2a », commune de Moutier.

Projet : changement d'affectation du magasin existant en boulangerie et tea-room, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, remplacement des vitrines, portes et fenêtres, mise en place de nouvelles enseignes en façade Est et d'une terrasse de 15 places du côté Ouest (bâtiment N° 2); aménagement d'un nouvel appartement, création de nouvelles fenêtres et portes, installation de panneaux photovoltaïques en toiture (bâtiment 2a); remplacement de la chaudière à mazout existante par deux pompes à chaleur air/eau extérieures posées en façade Est du bâtiment 2a et aménagement d'un nouvel accès et de 7 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérégation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Société Migros Basel, par M^{me} Daniela Schaffner, Ruchfeldstrasse 15, 4142 Münschenstein.

Emplacement : parcelles N°s 558 et 1366, aux lieux-dits : « Rue de l'Ecluse 1 et 3 », commune de Moutier.

Projet : revitalisation du bâtiment commercial comprenant le réaménagement d'un local de stockage et la création d'un nouvel accès au sous-sol, l'ouverture d'une nouvelle porte en façade ouest, le réaménagement des surfaces de vente et des locaux annexes, la réfection de la toiture et la mise en place d'installations techniques (climatisation et système mécanique d'évacuation des fumées).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 août 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Police administrative

Fête de la Vieille Ville 2022

Infos pratiques du Service de Police administrative

Circulation, restrictions

Du jeudi 1^{er} septembre à 12h au lundi 5 septembre 2022 à 17h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation :

- Rue Centrale (jusqu'au bâtiment N° 49)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville (du N°5 au N°13)
- Passage de l'Ours
- Rue de la Prévôté (**dès le mercredi 31.08.2022 à 7h**)
- Passage du Centre (**dès le mercredi 31.08.2022 à 7h**)

Afin de garantir une sécurité optimale, la fluidité du trafic et le bon déroulement de la manifestation, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée mise en place. Les véhicules gênant à la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Le Service de Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable Fête de la Vieille Ville et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

Moutier, août 2022

Police administrative



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M^{me} Annelise Steinegger, Clos de la Chapelle 30P, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur au sud du bâtiment N° 30p.

Niveau de puissance sonore : 50 dB.

Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 32.4 dB, la valeur de planification de 45 dB est donc respectée sur parcelle N° 852 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Clos de la Chapelle ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 septembre 2022 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 17 août 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Assemblée communale du 13 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir du lundi 15 août 2022, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 10 août 2022

Conseil communal

Demande de permis de construire « après-coup »

Avis de construction

Requérant : Gyger Gaëtan, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Propriétaire foncier : Gyger Ami, Derrière les Hôtas 25, 2748 Souboz

Emplacement : parcelle N° 191, Derrière les Hôtas, Souboz

Projet : Pose d'un tunnel maraîcher pour la production de légumes identique à celui se situant sur la même parcelle N° eBau : 2021-5884

Dimensions : Selon plans

Construction : Selon plans

Zone : Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **du 15 août 2022 au 14 septembre 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 10 août 2022

Secrétariat communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Fenster-Tec GmbH, Rue Pierre-Pertuis 15, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet : Pollino GmbH, M. Safi, Hauptstrasse 103, 2554 Meisberg.

Emplacement : parcelles N°s 2200, 250 et 251, au lieu-dit : « Grand-Rue », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 15 appartements avec parking en ouvrage, création d'un accès pour les véhicules et d'un accès piétonnier, aménagement de places de stationnement couvertes (carport) et non couvertes, aménagement de deux places de jeux et réaménagement du terrain avec construction de divers murs de soutènement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Lo Giudice Lucia et Pardo Francesco, Avenue des Tronchets 32B, 1226 Tonex

Auteur du projet : Immovalée Sàrl, par Glück Architecture Sàrl, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement : Parcelle N° 2301, Chemin des Bosquets 9

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage double intégré, pose d'une pompe à chaleur extérieure et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 16 septembre 2022 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 17 août 2022

Le secrétariat municipal

Annulation de la tournée verte du 5 septembre

En vue de la prochaine foire de Chaindon qui aura lieu le 5 septembre 2022, la tournée verte est annulée. Elle reprendra ses droits normalement à partir du lundi 12 septembre. La commune vous remercie par avance pour votre compréhension.

Reconvilier, le 15 août 2022

La police administrative



Roches

Avis de construction

Requérant: M. Antonio Di Biase, Rue des Cèches 22, 2842 Rossemaison.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Rte de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 324, au lieu-dit: «Rte Principale 8b», commune de Roches.

Projet: remplacement du chauffage à Mazout par une pompe à chaleur en façade Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Zone de protection: périmètre de protection de l'aspect local.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saules

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 24 août 2022 de 14h à 17h

L'Action Jeunesse Régionale propose gratuitement pour les jeunes de 6 à 18 ans un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus encore.

Rendez-vous le 24 août prochain dès 14h à la place de sport.

Saules, le 17 août 2022

Secrétariat communal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Noélie et Mathieu Lötscher, Rue de Tramelan 41, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: transformations intérieures du bâtiment Rue de Tramelan 41, ainsi que la pose d'une isolation périphérique, la modification des ouvertures de fenêtres, le remplacement du chauffage à mazout par une PAC, la construction d'un nouveau couvert à voiture et la modification des aménagements extérieurs, parcelle N° 1320 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogations requises: aux articles 80 LR et 414 al. 2.2 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, le 10 août 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérante: M^{me} Catherine Röthlisberger, Sablonière 70, 2735 Champoz.

Auteur du projet: Arc architecture Sàrl, att. de M. J.-P. Roethlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 345, au lieu-dit: «Moron 52», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet: construction d'un couvert pour voitures au Nord de la maison avec place en groise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: périmètre de protection du paysage.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 531 al. 3 et 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 septembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 août 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Caroli Rachel et Samuel, Clos Carcenai 6, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Atelier Muller Architecte Sàrl, Les Forges 5, 2732 Loveresse

Adresse du projet: BF 1007, Clos Carcenai 6, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: construction d'un garage semi-enterré blanc-cassé gris avec porte gris anthracite, adossé à la maison existante, construction d'une terrasse couverte en bois, réfection du mur de soutènement au Sud-Est de la parcelle.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 10 août au 9 septembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 12 juillet 2022

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: Scheidegger Yann, Métairie des Princes 14, 2723 Mont-Tramelan

Propriétaire foncier: Nussbaum Daniel, Combe des Peux 44, 2716 Sornetan

Adresse du projet: BF 1319, Les Palattes 1, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: mise en place d'un tunnel (8x12.2m) au Nord du bâtiment principal (bâtiment 1) pour stocker du matériel agricole et de la paille, démolition du bâtiment 1a, ouverture d'une fenêtre en porte (façade Sud) de l'étable pour passage.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: agricole

Dérogations: 24 LAT

Dépôt public: du 10 août au 9 septembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 14 juillet 2022
Commune mixte de Valbirse

Entrée en vigueur d'un règlement

Suite à la décision prise le 27 juin 2022 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du référendum facultatif, la modification du Règlement d'utilisation des bâtiments communaux et du matériel communal est considérée comme adoptée, avec entrée en vigueur au 27 juin 2022.

Bévilard, le 11 août 2022
Commune mixte de Valbirse

Fête du village 27 août – Informations pour le trafic et le parcage

La Fête du village aura lieu le samedi 27 août à Champ-Martin, avec notamment un cortège qui se déroulera de l'entreprise Sylvac à la Halle de sport. Les restrictions suivantes seront appliquées:

- Restrictions pour le cortège

De 15 h 30 à 17 h, la circulation sur les rues du Lion d'Or, de la Lignière et du Frête sera détournée. Les parcs en zone bleue située sur ces mêmes rues seront interdits pour la journée du 27 août jusqu'à 17 h. L'emplacement situé au-dessus de l'école sera fermé pour la journée du 27 août jusqu'à 17 h.

- Restrictions pour la fête

Dans la journée du 27 août, le chemin des Sapins sera fermé à la circulation et au parcage afin de servir d'accès d'urgence. La partie haute de la place de parc de la halle sera fermée (comme à l'Open Air).

Les organisateurs et la commune remercient les riverains et les usagers de la route de leur compréhension.

Bévilard, le 15 août 2022
Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat pour l'alimentation en eau de Moron et environs

Invitation à l'assemblée générale du jeudi 25 août 2022, à 20 h à l'hôtel de l'ours à Bellelay

Ordre du jour

1. Appel et nomination d'un scrutateur
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2019, 2020 et 2022
 - a) rapport du caissier
 - b) rapport des vérificateurs
4. Fixer le prix de l'eau pour 2022
5. Réélection du comité
6. Réélection des vérificateurs des comptes
7. Rapport du président
8. Divers

L'assemblée sera suivie d'une collation.
Moron, le 12 août 2022
Le comité SME

Eglise catholique-chrétienne – Paroisse de Saint-Imier – Arrondissement administratif du Jura bernois - Diaspora du canton du Jura

Mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la paroisse

Conformément à l'art. 69 du Règlement d'organisation du 10 avril 2020 de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2022 est déposé publiquement du 20 août jusqu'au 20 septembre 2022 auprès de Roger Brun – Reconvilier (078 763 43 21). Ce procès-verbal aura été accepté par les scrutateurs lors de la présente parution. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec la personne susmentionnée pour prendre connaissance dudit procès-verbal.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de la Paroisse catholique-chrétienne de Saint-Imier, case postale 207 – rue Denise-Bindschedler-Robert 6, à 2610 Saint-Imier.

Après la mise en dépôt il sera accepté par le conseil de paroisse lors de l'une de ses prochaines séances, après avoir vidé les éventuelles oppositions reçues dans le délai légal de publication.

Saint-Imier, le 9 août 2022
Le Conseil de paroisse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	42	38	19.10.2022	mercredi	52	28.12.2022	SUPPRIME
33	29	17.08.2022	mercredi	43	39	26.10.2022	mercredi			
34	30	24.08.2022	mercredi	44	40	02.11.2022	mercredi			
35	31	31.08.2022	mercredi	45	41	09.11.2022	mercredi			
36	32	07.09.2022	mercredi	46	42	16.11.2022	mercredi			
37	33	14.09.2022	mercredi	47	43	23.11.2022	mercredi			
38	34	21.09.2022	mercredi	48	44	30.11.2022	mercredi			
39	35	28.09.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi			
40	36	05.10.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi			
41	37	12.10.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi			

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

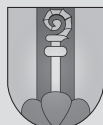
Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10 h à 11 h et 15 h à 18 h
Mercredi 10 h à 11 h
Jeudi 10 h à 11 h et 15 h à 16 h
Vendredi 10 h à 11 h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7 h à 19 h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16 h à 17 h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9 h à 11 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

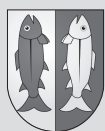
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brojna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.